



Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 1999
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt et unième session

3-14 mai 1999

Questions de fond

Création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies : conception et ampleur du projet pilote

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Au paragraphe 32 de sa résolution 53/59 B en date du 3 décembre 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général «de présenter un rapport sur la conception et l'ampleur du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies», qui serait «examiné par le Comité de l'information à sa vingt et unième session en 1999».

2. Au paragraphe 33 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté, «dans ce contexte, que le Département de l'information [se proposait] de demander aux États Membres s'ils [seraient] disposés à offrir des installations techniques pour le projet pilote et l'a prié de rendre compte des résultats de ses recherches dans le rapport mentionné au paragraphe 32 ci-dessus».

3. Le Département de l'information a effectué un travail de recherche et pris l'avis de plusieurs chaînes de radiodiffusion régionales et internationales concernant les tendances de la radiodiffusion nationale et internationale, les formules d'émissions les mieux adaptées aux régions visées, en

différentes langues, et les modalités ayant le meilleur rapport coût-efficacité pour que les émissions de la Radio des Nations Unies parviennent rapidement au public national et régional.

4. En outre, pendant la période limitée qui s'est écoulée entre l'adoption de la résolution 53/59 B et l'établissement du présent rapport, des contacts ont été pris avec plusieurs États Membres et groupements régionaux, conformément à ladite résolution. Les États et groupements contactés ne pouvaient prendre d'engagement concernant les installations nécessaires au projet pilote sans consulter leurs chaînes de radiodiffusion respectives. Comme les informations dont il a besoin concernant les installations à mettre à la disposition du projet seraient de nature technique, le Département de l'information a préparé un questionnaire à l'intention des principales chaînes de radiodiffusion qui possèdent des équipements appropriés dans différentes régions. Lors de sa réunion du 11 février 1999, le Bureau du Comité de l'information a fait remarquer que le délai imparti ne permettait pas de distribuer le questionnaire, de recevoir les réponses et de les analyser, et d'inclure les résultats dans le présent rapport. Il a donc été décidé que le rapport serait établi pour la vingt et unième session et que le questionnaire serait diffusé ultérieurement.

5. Le Département de l'information s'est penché sur les émissions produites par la Radio des Nations Unies dans différentes langues et sur leur distribution, afin de déterminer dans quelle mesure les modes de distribution et de retransmission étaient bien choisis. Il a examiné les formules actuelles des émissions en tenant compte des diverses options offertes par les nouvelles techniques de télécommunication, notamment la radiodiffusion audionumérique et la «webodiffusion» sur l'Internet. Il a également passé en revue les ressources en personnel de production, les installations techniques et le budget de fonctionnement pour voir comment tous ces facteurs pourraient être adaptés aux besoins du projet pilote.

6. Le travail de recherche et les consultations ont permis de constater qu'il n'était pas simple de concevoir des émissions à formules multiples, dans plusieurs langues, à diffuser auprès d'auditeurs habitant des régions très diverses et ayant des habitudes d'écoute différentes, en envisageant plusieurs techniques de diffusion. Les ressources limitées dont dispose actuellement le Département pour ce travail sont également un point crucial à prendre en ligne de compte. De surcroît, l'évolution de la radiodiffusion, combinée aux rapides progrès des techniques de communication, crée à la fois des défis et des possibilités nouvelles pour le projet considéré.

II. Conditions actuelles de la radiodiffusion

7. Les mutations structurelles et techniques récentes du secteur mondial de la radiodiffusion modifient également les tendances du marché. Dans plusieurs régions, la déréglementation et l'éclatement des grandes stations appartenant à l'État ont entraîné une fragmentation du marché et une prolifération de stations indépendantes qui bénéficient d'une immense popularité. Si, dans certaines régions, les installations techniques et les équipements de transmission appartiennent encore à des entreprises nationales, on assiste à une explosion du nombre de stations privées FM qui ont une audience respectable. Les chaînes considérées traditionnellement comme les plus grandes parmi celles qui émettent sur ondes courtes reconnaissent le rayonnement et l'influence collectifs de ces stations sur les auditeurs locaux, et ce dans le monde entier. Ainsi, la British Broadcasting Corporation (BBC) World Service, Voice of America, Deutsche Welle et Radio France Internationale, par exemple, passent avec des chaînes locales et nationales des pays en développement des accords de location et de partage de temps d'antenne pour la retransmission de leurs émissions aux auditeurs locaux. Ces accords ont accru l'audience des premières, en donnant un petit goût local à leurs émissions. Cela ne signifie pas que les grandes

radios internationales abandonnent la diffusion sur ondes courtes. La BBC World Service affirme avoir encore 132 millions d'auditeurs sur ondes courtes dans le monde entier, tandis que ceux de Voice of America sont estimés à 86 millions.

8. Les innovations techniques de la radiodiffusion permettent d'élargir le spectre des fréquences, d'améliorer la qualité du son, de créer des stations par centaines et de multiplier les choix pour un public plus nombreux. Grâce à la radiodiffusion audionumérique, qui en est déjà au banc d'essai, on pourra élargir l'éventail des chaînes offertes aux auditeurs et transmettre sur de très grandes distances des émissions ayant la qualité sonore des disques compacts. On pourra également faire des économies importantes sur les coûts de transmission. La transmission directe par satellite est une technique de radiodiffusion révolutionnaire qui pourrait transformer l'ensemble du secteur. La société WorldSpace Corporation, dont le siège est à Washington, pionnière de la nouvelle technique de la transmission directe station-satellite-récepteur, a mis en service son premier satellite de diffusion directe, AfriStar, en octobre 1998. AfriStar, qui desservira l'Afrique et le Moyen-Orient, devrait être opérationnel en avril 1999. Deux autres satellites, AsiaStar et AmeriStar, doivent être mis en service avant la fin de la décennie et diffuseront en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. La société WorldSpace estime que, lorsque son réseau de diffusion directe par satellite sera entièrement opérationnel, il pourra atteindre plus de 4,6 milliards d'auditeurs dans les pays en développement avec des émissions «socialement responsables». Elle prévoit de diffuser des émissions ayant la qualité sonore des disques compacts au moyen de centaines de canaux satellites.

9. L'utilisation de l'Internet en tant qu'outil multimédia de diffusion d'information se répand rapidement. En matière de radiodiffusion, l'Internet peut faire valoir l'intérêt de ses usages multiples pour la transmission d'émissions adaptées aux besoins de nouvelles catégories d'auditeurs. Rien qu'en Amérique du Nord, plus de 2 000 stations de radio utilisent l'Internet pour la «webodiffusion» en plus de leurs chaînes AM et FM normales. Toutefois, pour qu'il devienne un outil de transmission crédible, il faudrait que de nouvelles innovations techniques permettent d'accroître la largeur de bande et que son utilisation se développe dans les pays en développement.

10. Le Département de l'information s'emploie énergiquement à mobiliser et à exploiter les diverses possibilités offertes par les nouvelles techniques de communication décrites ci-dessus pour diffuser plus rapidement et avec une meilleure qualité la production radiophonique qu'il a à offrir. La création d'une station de radiodiffusion internationale de

l'ONU est l'un des volets essentiels des efforts entrepris par le Département dans de nombreux domaines en faveur des innovations techniques.

III. Projet pilote relatif à une station de radiodiffusion

11. Pour ce qui est de sa conception et de son ampleur, le projet pilote entrepris par le Département tient compte de quatre aspects essentiels, à savoir les capacités de production, la diversité linguistique, les techniques de télécommunication et les auditeurs cibles. Étant donné les ressources disponibles pour la production et les nombreuses options offertes par les techniques récentes ou en train d'apparaître en matière de télécommunication, la conception du projet pilote et son ampleur seront déterminées par les facteurs suivants :

a) La nécessité de maintenir à leur niveau actuel et, si possible, d'augmenter la production et la diffusion d'émissions dans les six langues officielles de l'ONU dans toutes les régions qui les reçoivent;

b) La nécessité de tirer parti de toutes les techniques de télécommunication qui existent pour transmettre les émissions, notamment les ondes courtes, la radiodiffusion audionumérique par satellite et l'Internet, en tenant compte de la faisabilité, de la disponibilité et de la rentabilité de chaque technique pour chaque région visée;

c) La possibilité que, dans chaque région et pays, des stations publiques et privées réservent des tranches horaires régulières aux émissions de la Radio des Nations Unies;

d) La nécessité d'augmenter la fréquence des émissions destinées à un auditoire national, régional et international, jusqu'à une fréquence quotidienne si possible;

e) La nécessité de rationaliser la production radiophonique et de réorienter les ressources de la production, de façon à offrir plus souvent des émissions en direct et à recourir moins souvent à la distribution d'émissions sur bande;

f) La nécessité de compléter les ressources limitées de la production et de la transmission pour permettre à la Radio des Nations Unies de faire face à l'accroissement de la demande d'information radiodiffusée sur les activités de l'ONU et des organismes appartenant au système;

g) La nécessité de réserver des ressources complémentaires pour renforcer la transmission d'émissions dans le cadre des opérations de maintien de la paix, où la radio est considérée comme une source essentielle d'information.

12. Compte tenu de ce qui précède, et notamment de la multiplicité des langues et de la diversité des techniques de diffusion qui existent, l'objectif recherché lors de la conception du projet pilote devrait être de fournir les services suivants :

a) Une émission quotidienne d'une durée de 5 à 15 minutes, comprenant des informations, des interviews et des chroniques pour un auditoire national ou régional, dans les pays et les régions où l'on peut obtenir du temps d'antenne à cet effet. Les informations à ce sujet viendront du questionnaire élaboré par le Département de l'information pour évaluer l'intérêt porté à la question par les États Membres ainsi que leurs structures de radiodiffusion;

b) Des magazines régionaux hebdomadaires (d'une durée de 10 à 15 minutes) portant sur des dossiers, des activités et des personnalités intéressant spécifiquement la région considérée, y compris éventuellement des contributions apportées par des organismes du système pour faire connaître leurs projets et activités sur le terrain;

c) Des bulletins d'information spéciaux couvrant des réunions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui intéressent certains pays ou régions en particulier, y compris éventuellement la diffusion des déclarations intéressant l'auditoire national et régional aux fins de retransmission par les stations concernées;

d) Des séries d'émissions sur des grands dossiers qui intéressent l'auditoire national, régional et international, y compris éventuellement des émissions en coproduction avec des radios nationales et internationales.

13. La distribution ou la retransmission d'émissions s'étendra aux régions où l'une des six langues officielles de l'ONU est utilisée comme langue principale, dans la mesure où l'on disposera d'installations de diffusion selon des tranches horaires régulières. Dans le cadre du projet pilote, on s'efforcera d'adopter le système de radiodiffusion le plus performant existant dans la région concernée : ondes courtes, AM/FM et distribution par satellite pour la retransmission. C'est ainsi, par exemple, que l'on utilise actuellement le transfert électronique de fichiers audio pour distribuer des émissions en chinois à des stations qui les retransmettent en Chine et aux États-Unis d'Amérique.

14. La durée du projet pilote serait d'un an, divisé en deux périodes de six mois et suivi d'une évaluation. Le principal objectif serait d'améliorer le système actuel de distribution et de placement des émissions.

15. Les formules adoptées pour les émissions et la fréquence de leur transmission peuvent être adaptées aux plages horaires d'un grand exploitant qui émettrait pour un auditoire

nombreux dans une seule langue officielle de l'ONU. En l'occurrence, les éléments énoncés au paragraphe 12 ci-dessus peuvent être combinés ou reformulés suivant les exigences de l'horaire d'émission d'une chaîne de radiodiffusion donnée.

IV. Technologies des télécommunications

16. Les techniques de diffusion disponibles détermineront le mode de diffusion d'émissions dans chaque région visée et la fréquence de celles-ci, et ce en tenant compte du fait que la radiodiffusion à l'échelle mondiale traverse une période de transition vers l'adoption de nouvelles technologies, notamment la radiodiffusion audionumérique, la diffusion directe par satellite et l'Internet.

17. Il ressort des résultats de recherche que la formule associant la diffusion en ondes courtes et la diffusion par satellite grâce à des stations nationales et régionales permettrait à la Radio des Nations Unies de diffuser en Afrique des émissions quotidiennes en anglais et en français. Pour ce faire, des arrangements de retransmission seraient conclus avec certaines chaînes régionales et internationales. La conception des émissions en anglais destinées à l'Asie, à l'exclusion des pays de la Communauté d'États indépendants et de la Chine, serait la même. Les services nécessaires feraient l'objet de négociations avec les chaînes nationales et régionales avec lesquelles la Radio des Nations Unies a conclu des arrangements de retransmission.

18. En Amérique latine, l'évolution rapide des techniques transforme le secteur de la radiodiffusion à un rythme sans précédent. La transmission de dépêches quotidiennes par téléphone et le transfert électronique de fichiers audio par l'Internet ainsi que la transmission de magazines d'information hebdomadaires aux stations de radio FM et aux grandes chaînes diffusant en AM et sur ondes courtes seraient l'épine dorsale de la conception des émissions et de leur mode de transmission en portugais et en espagnol. Le contenu des émissions et les moyens de diffusion tireront constamment parti des progrès rapides des nouvelles technologies dans la région. Une extension et une diversification progressives des programmes sont envisagées, de plus en plus de stations adoptant l'Internet comme moyen de communication et le Web comme moyen de diffusion. On aura de plus en plus recours à la retransmission par satellite. La distribution d'émissions enregistrées sera réexaminée et réduite à mesure qu'un nombre croissant de stations renforcent leur capacité de réception et de retransmission sans retard des émissions des Nations Unies.

19. Dans les Caraïbes, où la diffusion des émissions sur ondes courtes est une habitude extrêmement rare, des arrangements seront conclus avec la Caribbean News Agency et les chaînes de radiodiffusion en vue de la transmission par satellite, à l'intention des stations intéressées, d'une émission quotidienne dont la principale séquence portera sur les Caraïbes. Le projet pilote profitera des progrès de la technologie de l'Internet dans la région. Des efforts sont faits pour attirer les nouvelles stations AM et FM qui seraient intéressées par la diffusion sans retard et en continu de nouvelles au moyen de l'Internet. La distribution d'émissions enregistrées feraient l'objet d'un réexamen.

20. Des dispositions seraient prises pour réaménager la production d'émissions en russe en vue d'y introduire des bulletins d'information et des reportages plus fréquents qui seraient préparés en vue d'être retransmis plusieurs fois par semaine en direction des régions russophones. Les modes de transmission comprendraient à la fois la diffusion sur ondes courtes et par satellite. Les mêmes séries d'émissions seraient fournies aux nouvelles stations FM qui ont accès à l'Internet sous forme électronique pour retransmission. La transmission par l'Internet serait privilégiée partout où les services correspondants deviendraient disponibles. On recherche auprès des pays de la région des possibilités de diffusion sur ondes courtes et d'autres modes de transmission.

21. La principale région visée par les émissions en chinois est la Chine. Dans le cadre d'arrangements à long terme, deux grandes chaînes, Radio nationale Chine et Radio Chine internationale, reçoivent et retransmettent régulièrement des émissions des Nations Unies. Récemment, les deux chaînes ainsi que Radio and Television Hong Kong ont commencé à recevoir des émissions des Nations Unies par transfert électronique de fichiers, avec des résultats excellents. Des émissions en chinois sont également hébergées sur le site Web d'Infinity Interactive, Inc., société privée de communications ayant son siège dans le New Jersey. Des consultations sont en cours avec les deux principales chaînes de radiodiffusion en Chine en vue de la conception d'un nouveau type d'émissions.

22. Des émissions en arabe sont transmises aux stations au Moyen-Orient par téléphone, par circuit de radiocommunication et sur bandes enregistrées. Radio Le Caire, qui diffuse des émissions des Nations Unies sur ondes moyennes et ondes courtes en direction du Moyen-Orient et de l'Afrique, s'est déclarée intéressée par l'idée de fournir régulièrement un temps d'antenne quatre fois par semaine à des émissions radiophoniques des Nations Unies. Les émissions pourraient avoir une plus grande audience si de grandes chaînes de la région exprimaient le même intérêt. On envisage également l'utilisation des techniques de transfert électronique des

fichiers audio afin d'assurer une diffusion des nouvelles et d'émissions d'actualités en temps voulu.

V. Conclusions

23. Un programme pilote à petite échelle lié au projet de radiodiffusion internationale directe du Département pourrait être lancé dans les six langues officielles en vue de la retransmission d'émissions dans toutes les régions linguistiques visées pendant une période d'un an. Il permettra de juger de la viabilité technique, de la capacité de programmation, des ressources nécessaires et de l'intérêt des auditeurs aux fins de la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies.

24. Étant donné qu'il faudra assurer la diversité linguistique et compte dûment tenu de la limitation des ressources, de la diversité des techniques de télécommunications et de la nécessité de disposer de structures permettant de retransmettre à temps les émissions, la conception et la fréquence des émissions pourraient varier d'une région à l'autre. D'une manière générale, l'accent serait mis sur la production et la diffusion en temps voulu de nouvelles et d'émissions d'actualités quotidiennes et hebdomadaires auprès d'un plus large public, en ayant recours à des modes de transmission plus efficace, notamment la diffusion par satellite et l'Internet.

25. Pour l'exécution du projet pilote, le personnel, les ressources de production technique, la structure des émissions et les modes de transmission seraient adaptés afin d'assurer une diffusion plus fréquente et rapide des émissions. Il s'agira notamment de rationaliser la production d'émissions et de réduire les émissions en différé.

26. Le succès du projet pilote mais aussi du projet de radiodiffusion internationale directe sera fonction de l'appui des États Membres qui disposent de systèmes de radiodiffusion ou de distribution nationale ou internationale susceptibles d'offrir un temps d'antenne aux émissions de la Radio des Nations Unies.

27. Le projet pilote décrit plus haut vise à déterminer la viabilité technique, la capacité de programmation et l'intérêt des auditeurs en vue de la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation. Cependant, comme indiqué au chapitre I ci-dessus, aucun État Membre ou chaîne de radiodiffusion ne s'est encore concrètement engagée à fournir les moyens techniques nécessaires à l'exécution de ce projet. De même, aucun État Membre ou chaîne n'a répondu à la demande formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies

(A/AC.198/1998/4) tendant à ce que des contributions soient versées à cette fin. Dans ces circonstances, et étant donné l'ampleur des ressources extrabudgétaires nécessaires pour le principal projet (environ 4 millions de dollars des États-Unis par an pendant plusieurs années), le Département de l'information n'envisage pas de mettre en oeuvre ce projet pilote complexe et exigeant tant que les États Membres et d'autres entités n'auront pas clairement indiqué qu'ils sont disposés à fournir les ressources nécessaires. En attendant, le Département continuera à exploiter tous les aspects abordables des progrès technologiques pour poursuivre la modernisation de la Radio des Nations Unies.